

DECISION DU MAIRE
n° 2024-9-D-61

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Attribution du marché pour l'étude technique, énergétique et de programmation de la piscine municipale de Saint-Pierre d'Albigny.

Le Maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu la délibération du Conseil municipal n°30112021 090 en date du 30 novembre 2021, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

Article 1^{er} :

Un marché à procédure adaptée est conclu entre la commune et le groupement de sociétés :

SARL A3-SEREBA (Mandataire)

914 avenue Ambroise Croizat
38920 CROLLES

ESPELIA SAS (Cotraitant)

80 rue Taibout
75009 PARIS

Article 2 :

Ce marché a pour objet l'étude technique, énergétique et de programmation de la piscine municipale de Saint-Pierre d'Albigny.

Article 3 :

Le montant global de ce marché est de :

Montant hors taxe	23 425.00 Euros
TVA (taux de 20 %)	4 685.00 Euros
Montant TTC	28 110.00 Euros
Soit en lettres	Vingt-huit mille cent dix euros

Article 4 :

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget communal.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 20 septembre 2024

Le Maire,
Michel BOUVIER

